Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251125-2025_B_15-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2025-B-15 **Séance du 25 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Bureau communautaire s'est réuni au bâtiment technique de la Janaie à Baguer-Pican sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : RAPINEL Denis - RAMÉ-PRUNAUX Sylvie - COMMEREUC Sylvie - MAINSARD François - HERY Jean-Pierre - LEPORT Louis - THEBAULT Louis - FAMBON Christophe - GOBICHON Jean-François

Convocation en date du 18 novembre 2025

Pôle Aménagement et Développement-Service Développement Economique PA les vignes chasles, vente du lot 16a à M. FOLIGNE, couvreur / 3.2 Aliénations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République),
VU l'arrêté préfectoral n°35-2024-12-04-00005 en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel,
VU la délibération n°2020-88 du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date 1er décembre 2020, portant sur l'intégration dans les futurs actes notariés d'une clause de rétrocession des terrains, activée en cas de non construction constatée à l'issue d'un délai de trois années après la date de signature de l'acte de vente, complétée d'une clause fixant le prix de revente, égal au prix d'achat,
CONSIDERANT la demande de M. Emmanuel FOLIGNE d'acquérir le lot 16a, d'une surface d'environ 2 461 m² situé PA Les Vignes Chasles, à Roz-Landrieux, afin de développer son activité de couverture,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 8 juillet 2025,
VU la demande d'avis déposée auprès du Service des domaines le 24 novembre 2025,

CONSIDERANT que la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, au titre de sa compétence « Développement économique », est compétente pour procéder à la vente à Monsieur Emmanuel FOLIGNE, ou à toute SCI qu'il se substituerait, d'un terrain d'environ 2 461 m² du Parc d'activités Les Vignes Chasles, à Roz-Landrieux, au prix de 14.90 € HT le m²,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président à signer une promesse de vente sous conditions suspensives, ainsi que le futur acte authentique de vente, au prix de 14.90 € HT le m², avec Monsieur Emmanuel FOLIGNE, ou à toute société qu'il se substituerait, à savoir :

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251125-2025_B_15-DE

	Localisation des parcelles	Surface (environ)	Prix de vente HT (14.90 € HT/m²)
Monsieur Emmanuel FOLIGNE ou toute SCI qu'il se substituerait	ZC 236	2 461 m²	36 668.90 €
	TOTAL	**2 461m²**	**36 668.90 €**

- **DE PRECISER** que les frais de notaire ainsi que les frais de raccordement aux réseaux (électricité, téléphone, eaux, eaux pluviales, eaux usées, gaz) restent à la charge de l'acquéreur,
- **DE DEMANDER** à l'étude de Maîtres SECHE et BORDIER, notaires à Dol-de-Bretagne, de procéder à l'établissement des actes notariés, en intégrant les clauses susnommées,
- **D'AUTORISER** le Président et le Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 25 novembre 2025,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 25 novembre 2025

Le Président,
Denis RAPINEL

Pays de Dol Baie du Mont St-Michel COMMUNAUTE DE COMMUNES